

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 12

Artikel: A la Conférence générale de l'Unesco : la protection des paysages

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection des paysages

37

Peut-on sauvegarder, en cette seconde moitié du XX^e siècle, les paysages et les sites, trop souvent menacés par le développement même de la civilisation? La Conférence générale de l'Unesco, actuellement réunie à Paris pour sa douzième session, estime que cette protection est possible et que les gouvernements ont le devoir de l'assurer.

Une recommandation, dont le projet vient d'être mis au point par un groupe de travail de cette conférence, a été adoptée avant le 12 décembre. Elle s'adresse aux 113 Etats membres de l'organisation pour leur rappeler que les paysages et les sites, urbains ou ruraux, qui présentent un intérêt culturel ou esthétique sont «nécessaires à la vie de l'homme» et qu'ils constituent d'ailleurs «un facteur important de la vie économique et sociale d'un grand nombre de pays».

Aux termes de la recommandation, il ne s'agit pas seulement des sites ou paysages naturels: des villages, des villes risquent d'être défigurés «par les travaux de construction et la spéculation foncière». Parmi les principaux travaux qu'il conviendrait de contrôler, le texte cite la construction d'immeubles, de routes, d'aérodromes, de stations service et de barrages, l'affichage publicitaire, le déboisement, l'exploitation de mines et carrières, le camping non réglementé.

Plusieurs mesures de sauvegarde sont énoncées: le contrôle général de la part des autorités responsables; l'insertion de servitudes dans les plans d'urbanisme et les plans de développement ruraux; le classement «par

zones» des paysages étendus; le classement des sites isolés; la création et l'entretien de réserves naturelles et de parcs nationaux; enfin l'acquisition de sites par les collectivités publiques.

L'application de ces mesures – dont les principes devraient être proclamés par les lois dans chaque Etat – sera confiée aux autorités locales, aidées par des organismes administratifs, tels que les commissions chargées de donner leur avis sur les travaux d'intérêt général. Des sanctions devraient être prévues, ajoute la recommandation, «en cas d'atteintes volontaires aux paysages et aux sites protégés».

Cependant, le respect de la beauté d'un paysage, comme le respect d'un édifice ou d'une statue, ne sera jamais pleinement assuré que par le public, à condition qu'il éprouve ce respect et qu'il comprenne cette beauté. Aussi la recommandation note-t-elle qu'une «action éducative devrait être entreprise, à l'école et hors de l'école», grâce aux musées, aux associations privées, au cinéma et aux grands moyens d'information.

ENTREPRISE

A. ABREZOL

Entretien
d'immeubles
Transformations
Tous travaux
soignés de

**PLATRERIE
PEINTURE**

LAUSANNE Rue César-Roux 22 Tél. 22 86 00

**Fenêtres
Façades**

ISAL

Menuiserie E. Dupont
Châtelaine-Genève
Tél: 022 33 10 50
Lanfranchi Frères
Menuiserie-Ebenisterie
La Chaux-de-Fonds
Tél: 039 2 24 93